INSTRUCTION

SUR L'USAGE ET LES PROPRIÉTÉS DE LA POUDRE PURGATIVE De M. AILHAUD, Docteur en Médecine.

LA Poudre que nous proposons, a produit de si grands effets contre toutes sortes de maladies, que nous ne devons pas craindre d'assurer le public, qu'il n'est point de remède plus sûr & plus efficace pour en opérer la guérison. C'est la juste confiance que nous ont donné les expériences que nous avons faites.

Sa qualité essentielle est de purifier les humeurs, de les séparer, & de leur donner toute la fluidité dont elles ont besoin pour entretenir ce juste équilibre, qui peut seul procurer une santé parfaite, & empêcher, qu'étant arrêtées & non filtrées, elle ne troublent le sang, & ne l'empêchent d'agir librement dans ses fonctions naturelles.

Cette Poudre est si douce & si bienfaisante, qu'il n'y a point de maladies où l'on ne puisse l'employer avec succès en observant les régles que l'on va prescrire.

On doit avoir attention de ne la jamais donner pendant les frissons de la fiévre; le froid dont le malade est saisi, l'atténue, & l'empêche d'agir. On doit donc attendre qu'il soit entré dans le chaud, parce qu'elle peut alors produire son effet. On peut la prendre dans toutes autres circonstances sans crainte, pour toutes sortes de maladies.

Cette Poudre doit être prise le matin à jeun, délayée dans un peu d'eau naturelle ou tiéde, si la maladie ou le goût du malade le demandent: immédiatement après, il faut avaler un bouillon *fait & dégraissé*; trois heures après, il en faut prendre un autre de la même qualité. Dans le cas où l'on manqueroit de bouillon, on suppléera au premier un verre d'eau, & au second une demi écuelle d'eau chaude, dans laquelle on délayera le jaune d'un œuf frais. Il faut observer de boire, à chaque selle, un verre d'eau plutôt tiéde que froide, cette boisson étant nécessaire pour délayer les sels, amollir & détremper les glaires qui forment les embarras & les obstructions qui sont ordinairement la première cause des maladies. Cela produira encore cet effet que les matières sortiront avec plus de facilité & sans douleur.

On peut cependant donner cette Poudre 4 à 5 heures après le repas, & dans un cas pressant, la donner plutôt, après avoir fait vomir le malade.

Cette Poudre peut être prise délayée dans du vin, du bouillon, du thé; on peut en former encore des pilules en la paitrissant avec du syrop, pour ceux qui auront du rebut à l'avaler en liquide.

Il n'est pas nécessaire de se priver du sommeil si l'on se sent assoupi après l'avoir prise; on peut sans aucun risque, dormir deux ou trois heures, qui sont à peu près le tems dans lequel elle commence d'opérer; mais dès qu'elle agit, il faut éviter de dormir, afin que ses effets soient plus prompts & plus résolutifs.

Les femmes enceintes pourront en uſer, & éviter une ſaignée que l'on croit quelquefois néceſſaire pour leur procurer un accouchement plus heureux. La Poudre les dégagera des humeurs qui pourroient rendre leur accouchement difficile, & produira par là un ſoulagement plus ſûr que celui de la ſaignée.

Il eſt certain que l'on ne prend le lait que pour rétablir le baume du ſang ; cependant cette nourriture, qui a ceſſé d'être naturelle à l'homme par les autres alimens qu'il a pris depuis ſon enfance, engendre ſouvent des obſtructions & de mauvais levains qui produiſent quelquefois des maladies plus dangereuſes, que celle à laquelle on veut remédier. Pour prévenir ces inconvénieus, on croit qu'il eſt à propos d'uſer de la Poudre, & de ſe purger tous les cinq à ſix jours, afin d'entraîner tout le limon que peut laiſſer cette nourriture étrangère, qui venant à fermenter, pourroit occaſionner une corruption, ſource de diverſes maladies qui ſuivent le long uſage du lait.

Il ſeroit difficile de donner une règle fixe & déterminée pour le nombre de priſes qui doit être appliqué à chaque maladie en particulier. Quoique les maladies ſoient de la même eſpèce, elles ſe trouvent plus ou moins invétérées ; les diſpoſitions des corps ſont ſouvent différentes : de même que la qualité des tempéramens, d'où vient que le remède opére d'une manière plus lente ou plus prompte. Le conſeil que l'on doit donner dans ces différens cas, eſt de continuer l'uſage de la Poudre juſqu'à parfaite guériſon. On pourra cependant laiſſer des intervalles d'un ou deux jours entre chaque 3, 4, 6, 8, & 10 priſes, plus ou moins, ſelon l'état où ſe trouvera le malade.

Cette Poudre eſt ſpécifique contre les crachemens de ſang, les hémorragies, les coliques, les fluxions, les flux, & un nombre infini de maux de pareille eſpèce, pour la guériſon deſquels on doit en prendre au moins 2, 3, & 4 priſes ; il en faut ſouvent d'avantage quand la maladie dure depuis long-tems, & que l'on s'aperçoit d'un plus grand dérangement d'humeurs.

Elle eſt encore excellente contre les fièvres continues, ardentes, malignes, lentes ; l'eſquinancie, la peripneumonie, la vraie & la fauſſe pleuréſie, & autres maladies inflammatoires dont on peut être guéri avec 4, 7, ou 20 priſes.

Elle diſſipe les douleurs de tête, les vertiges, les dartres, le rhumatiſme, les engourdiſſemens des membres, les tremblemens & convulſions, en en prenant juſqu'à 30. priſes,

L'épilepſie, appellée dans le vulgaire, le haut-mal, ou mal caduc, le ſcorbut, & tous les maux vénériens, étant par eux-mêmes plus difficiles à guérir, exigent 40, 50, 60, & juſqu'à 80. priſes. Dans le cas où une femme enceinte ſe trouveroit attaquée de maux vénériens, & même de la vérole, elle peut, nonobſtant ſa groſeſſe uſer de la Poudre pendant 40 jours de ſuite, & davantage, s'il eſt néceſſaire, pour ſe guérir radicalement, & l'enfant qu'elle porte.

On croit devoir avertir les perſonnes du ſexe, qu'elles peuvent continuer l'uſage de la poudre pendant le tems de leurs purgations, & s'en ſervir dans les fleurs blanches qu'elle diſſipe, & guérit radicalement par un long uſage, qui doit être au moins de 40 jours.

Les vapeurs ſont aiſément diſſipées avec 2, 3, & 4 priſes tous les 15 jours, pendant 8, & 9 mois.

L'incube ou oppreſſion nocturne, le rhume, l'enchifrenement, le cathare ſuffoquant, la toux, la palpitation de cœur, la phthiſie, l'aſthme, le colora-morbus, la conſtipation, la diarrhée, le flux

cœliaque, la dyssenterie, le tenesme, toute sorte de coliques, toutes les maladies des reins & de la vessie, l'ictère ou la jaunisse, les pâles couleurs, la suppression & le flux excessif des menstrués se dissipent avec 4, 6, 12, & 18 prises, de même que la goute, la sciatique, la teigne, les maladies des yeux, l'hérésipelle, la galle, les hémorroïdes, & le rachitis ou noueure des enfans.

Le skire, les écrouelles, & le cancer, qui sont des maladies obstinées & produites par une grande corruption, ont besoin de 20 jusqu'à 60 prises, ainsi que l'hydropisie de poitrine, pour laquelle il en faut quelquefois jusqu'à 150 prises & au-delà; étant cependant à observer que les autres espèces d'hydropisie, qui n'ont pas un principe aussi dangereux, se guérissent souvent par 4. 5. ou 20. prises.

Enfin, c'est un excellent remède contre l'apoplexie. Il faut en faire prendre au malade au moment de l'attaque, deux prises à la fois, & continuer de lui en donner une prise toutes les deux heures pendant 4 ou 6 heures. Si l'on s'apperçoit qu'elle ne produise pas une évacuation aussi copieuse que celle à laqu'elle on auroit lieu de s'attendre, il est alors à propos de l'exciter & de lui donner une nouvelle force par 4, 6, ou 10 grains de tartre émétique, qui, mêlés avec la Poudre augmentent son action, & lui font vaincre tous les embarras & les obstructions qui empêchoient l'évacuation.

Cette Poudre n'exige aucun régime particulier. On peut se servir de tous les alimens d'un bon suc & d'une facile digestion, comme soupe, bouilli & rôti à dîné, de même qu'à soupé. On s'abstiendra seulement des herbes & fruits cruds. On pourra cependant manger des fruits en compote, & user de toutes les herbes en potage. Quant à la boisson, on pourra se servir du vin modérément sans avoir recours à des tisanes, en employant de l'eau de fontaine pure ou panée.

Le Public ne doit pas être surpris que nous lui présentions cette Poudre comme un reméde spécifique à tous les maux connus. Personne n'ignore que le principe de toutes les maladies ne vienne des humeurs; de sorte que si les qualités qui lui sont propres en produisent l'évacuation, elle doit nécessairement détruire la premiere cause des maladies, & rétablir l'équilibre. L'expérience justifie tout ce que l'on vient d'avancer. Il y a plus de 40 ans que je travaille à perfectionner cette Poudre, & à la mettre au point de pouvoir convenir à toute sorte de maladie. Cela conste par une partie des guérisons qu'elle a opéré, & dont j'ai fait part au Public pour forcer les plus incrédules à se rendre à l'évidence.

Quoique l'on ait fixé le nombre de prises qui convient à chaque maladie; il est difficile de pouvoir le déterminer d'une maniere si précise, que le plus ou le moins ne dépende des circonstances; ce qui doit pourtant lui donner une entiere confiance, c'est qu'on l'assure avec toute la probité & toute la droiture qu'on doit avoir, qu'une, deux ou trois prises qui excéderoient la nécessité, ne sçauroient jamais produire aucun mauvais effet.

Si le reméde paroissoit rendre la maladie plus violente, on n'en devroit cependant craindre aucune suite dangereuse, parce que cela vient de l'abondance des humeurs, dont l'agitation produit cette augmentation de mal, qui diminuera bientôt après par l'évacuation; d'où vient qu'il faut nécessairement continuer de prendre la Poudre, afin que cette même évacuation, devenant plus abondante, le malade soit plutôt dégagé.

On infere ici la dose de prises convenable à chaque âge, afin qu'on

puiſſe s'y conformer. Depuis la naiſſance juſqu'à un an, on en donne vingt grains. . . . . 20 grains.

Depuis un an juſqu'à deux . . . . 25 g.
Depuis deux ans juſqu'à quatre . . . . 35 g.
Depuis quatre juſqu'à huit . . . . 45 g.
Depuis huit juſqu'à douze . . . . 55 g.
Depuis douze juſqu'à dix-huit . . . . 65 g.
Et dpuis dix-huit juſqu'à ſoixante & au-delà, un gros ou 72 g.

Selon le trop ou trop peu d'évacuation que la priſe opère, on peut la diminuer ou l'augmenter de la moitié, & la doubler lorſqu'il eſt néceſſaire.

Afin que le Public ne ſoit point trompé par ceux qui ont entrepris de contrefaire ce reméde, nous l'avertiſſons que chaque paquet de dix priſes renfermera la préſente inſtruction, & ſera ſigné de la propre main du ſieur AILHAUD, notre fils aîné, Docteur en Médecine, qui eſt le ſeul auquel nous avons donné notre ſecret; il ſera également fermé aux deux bouts, de notre cachet ordinaire. En foi de quoi, nous JEAN AILHAUD, Docteur en Médecine, & JEAN-GASPARD AILHAUD fils, auſſi Docteur en Médecine, avons ſigné & appoſé notre cachet. A Aix, ce 20 Novembre 1744.

Nota *C'eſt ici où ſe trouvent les ſignatures de MM. Ailhaud pere & fils, & leur cachet ſur l'Inſtruction ſemblable à celle-ci, inſérée dans chaque paquet de dix priſes, à quoi le public doit faire grande attention, pour n'être pas trompé par ceux qui vendent des fauſſes Poudres ſous leur nom.*

Le ſieur ASTOUD, à Avignon, chargé depuis nombre d'années de la correſpondance générale de ce reméde, a établi un entrepôt à Paris, chez M. de Meſtre Durival, rue du Jardinet, Fauxbourg Saint-Germain; à Strasbourg, chez M. Jean Lechtembergue; à Marſeille, chez M. Malet de Ternante.

Avis important.

Le Roi voulant reconnoître les ſervices que M. Ailhaud a rendu au Public, en découvrant par de longues & pénibles récherches dans la médecine le Remede univerſel compoſé de ſimples, dont la bonté & l'uſage ſont excellens pour la guériſon de différentes maladies, même les plus invétérées, a rendu le 23 Avril 1769, un Arrêt de ſon Conſeil-d'Etat, regiſtré dans les Cours de Parlement, des Aydes, & Chambre des Comptes, par lequel Sa Majeſté, pour favoriſer la circulation du Reméde univerſel, ou Poudre de M. Ailhaud, ordonne qu'elles auront la libre entrée dans tout ſon Royaume, ſans payer aucun des droits dépendans de la Ferme générale.

Le prix de la Poudre eſt de douze livres dix ſols, le paquet de dix priſes, à raiſon d'une livre cinq ſols la priſe. On doit affranchir le port des Lettres. L'adreſſe eſt à AILHAUD, Conſeiller Secrétaire du Roi, Baron de Caſtelet, Seigneur de Vitrolles & de Montjuſtin, & Docteur en Médecine, *à Aix en Provence. On eſt en état de donner tous les éclairciſſemens néceſſaires aux perſonnes qui auront quelque doute touchant notre Poudre.*

envoie à M. le thieullier le 16 janv. 1770.